

Transitions vers les énergies renouvelables en période de surendettement en Afrique australe

LE RÔLE DES INSTITUTIONS DE
FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT



Auteurs

Magalie Masamba^{1,3}, Eugenia Masvikeni², Kudakwashe Ndhlukula², Xinyue Ma⁴, Cecilia Springer¹, Daniel Bradlow³, Kevin Gallagher¹

REMERCIEMENTS

Les auteurs remercient le Centre de ressources pour le financement du développement de la CDAA (DFRC) pour sa contribution aux ateliers et à la finalisation du rapport. Les auteurs souhaitent également remercier les participants de l'atelier car leur participation et contribution ont été clés pour consolider ce rapport.

The Global Development Policy (GDP) Center is a University-wide center at Boston University in partnership with the Frederick S. Pardee School for Global Studies and the Vice President and Associate Provost for Research. The GDP Center conducts interdisciplinary research to advance policy-oriented research for financial stability, human well-being and environmental sustainability across the globe.



This work is subject to a Creative Commons CC BY-NC license.
Subject to such license, all rights are reserved.

Global Development Policy Center

Boston University
53 Bay State Road
Boston, Massachusetts 02215
Tel: +1 617-353-7766
www.bu.edu/gdp
Email: gdp@bu.edu
Twitter: @GDP_Center
Facebook: @GDPCenter

¹ Boston University Global Development Policy Center ² SADC Centre for Renewable Energy and Energy Efficiency

³ International Development Law Unit of the Centre for Human Rights, University of Pretoria ⁴ Rocky Mountain Institute

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	1
Introduction	1
Méthode	2
Conclusions et recommandations d'orientation politiques	2
NOTE D'ORIENTATION POLITIQUE 1: L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE DE LA CDAA	5
Introduction	5
L'impact de la COVID-19 sur l'approvisionnement en électricité dans la région de la CDAA	6
L'impact de la COVID-19 sur le soutien des Institutions financières de Développement (IFD) aux énergies renouvelable (RE)	8
<i>IMPACT DE LA COVID-19 SUR LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS</i>	8
<i>OBSTACLES AU FINANCEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES</i>	9
<i>MÉCANISMES DE FINANCEMENT</i>	9
<i>POLITIQUES ET OBJECTIFS DE PRÊT DANS LE CADRE DE COVID-19</i>	10
Des structures de marché innovantes pour éviter l'impact de la COVID-19 sur le secteur des énergies renouvelables.	10
Conclusion et recommandations politiques	14
NOTE D'ORIENTATION POLITIQUE 2: LE PROBLÈME DE LA DETTE DE LA CDAA ET SON IMPACT SUR LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION VERS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LA RÉGION - DÉFIS ET OPPORTUNITÉS	15
Introduction	15
Répondre à quatre questions fondamentales sur la COVID-19, la crise de la dette souveraine et le financement des énergies renouvelables (RE).	16
<i>DANS QUELLE MESURE LES CONTRAINTES D'ENDETTEMENT/MANQUES DE FINANCEMENT ACTUELS CAUSÉS PAR LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 AFFECTENT-ILS LE FINANCEMENT DES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES?</i>	16
<i>COMMENT LES PAYS DE LA CDAA PEUVENT-ILS UTILISER AU MIEUX LES SOURCES NATIONALES ET INTERNATIONALES POUR FINANCER LES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (RE)? COMMENT PEUVENT-ILS GÉRER LES PRINCIPAUX RISQUES DE CHACUN DE CES SECTEURS?</i>	17

<i>QUELS SONT LES MÉCANISMES DE FINANCEMENT CRÉATIFS QUE LES PAYS DE LA CDA PEUVENT UTILISER POUR FINANCER LES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (RE) ?</i>	18
<i>QUEL RÔLE LE SECTEUR PRIVÉ PEUT-IL OU DOIT-IL JOUER POUR COMBLER LE DÉFICIT DE FINANCEMENT DES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (RE) ?</i>	19
Conclusion et recommandations politiques	19
NOTE D'ORIENTATION POLITIQUE 3: LE RÔLE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE DÉVELOPPEMENT DANS LE FINANCEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES À L'ÈRE DE LA COVID-19	21
Introduction	21
<i>QUELEST L'ÉTAT ACTUEL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE DÉVELOPPEMENT DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE POUR LACDAA ? COMMENT CELA COMPARE- À LEURS PERFORMANCES AVENT LA PANDÉMIE?</i>	22
<i>QUELS SONT LES PROBLÈMES LIÉS AU FINANCEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LES PAYS DE LA CDA ? QUE FONT LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE DÉVELOPPEMENT (IFD) POUR RÉSOUDRE CES PROBLÈMES ET AUGMENTER LES INVESTISSEMENTS DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ?</i>	23
Conclusion et recommandations	25
CONCLUSION	27
RÉFÉRENCES	28
ANNEXES	29

RÉSUMÉ

Introduction

En 2020, le Centre pour les Énergies renouvelables et l'Efficacité énergétique de la CDAA (SACREEE), le Centre de Ressources pour le Financement du Développement de la CDAA (DFRC), le Centre pour les Droits de l'Homme de l'Université de Pretoria (CHR) et la Banque de Développement de l'Afrique australe (DBSA) ont collaboré avec le Centre de Politique de Développement mondial de l'Université de Boston (GDP Center) pour produire un rapport intitulé ***Développer les Énergies renouvelables pour l'Accès et le Développement : Le rôle des Institutions financières de Développement en Afrique australe.*** Ce rapport présente une feuille de route pour la Communauté de Développement de l'Afrique australe (CDAA) dans le cadre du développement du secteur des énergies renouvelables (ER) pour augmenter l'accès à l'énergie et stimuler le développement économique. Le rapport suggère que la région pourrait atteindre un accès complet à l'énergie et une pénétration de 53 % en énergies renouvelables d'ici 2040, soutenant une croissance sans carbone.

Malheureusement la pandémie de la COVID-19 a eu un effet nefaste économiquement sur les pays de la CDAA, qui sont devenus vulnérables et probablement de moins en moins en mesure d'utiliser des dettes extérieures. En l'absence d'une stratégie spécifique et de nouvelles politiques, cette situation pourrait dérailler les perspectives de la région, en ce qui concerne l'augmentation indispensable de la capacité d'énergie renouvelables.

La COVID-19 a perturbé le secteur de l'énergie et impacté la chaîne de valeur de l'électricité : des compagnies publiques d'électricité jusqu'aux niveaux national et régional, ainsi que les Institutions Financières de Développement (IFD/IFD). L'ampleur de l'impact nocif de la pandémie a varié selon les parties prenantes : La demande et la consommation d'électricité a été réduite suite aux restrictions de confinement. Les initiatives politiques visant à stimuler l'adoption par le secteur privé de projets d'énergie renouvelable et mise en œuvre des projets a été retardée. En bref, l'impact le plus important était celui du développement des capacités en matière d'énergies renouvelables (RE) qui a été ralenti.

L'accès à une électricité propre, fiable, abordable et disponible dans les pays de la CDAA est essentiel pour la croissance et le développement socio-économique. Cela nécessite la mobilisation des ressources techniques et financières afin de combler le besoin d'investissement en infrastructure durable de la région. Il s'agit aussi de l'opportunité d'explorer des approches innovatives pour financer et atténuer le risque potentiel des projets afin d'améliorer leur contribution globale au développement économique - un rôle qui est la spécialisation des Institutions Financières de Développement IFD(IFD).

L'électrification des pays de la CDAA avec des énergies propres provenant de sources renouvelables est une priorité pour la région mais assurer le financement après la pandémie de la COVID-19 qui a rendu plus difficile pour les pays de rembourser leurs dettes ou de justifier l'accumulation de plus de dettes ?

C'est dans ce contexte, que le Centre pour les Énergies renouvelables et l'Efficacité énergétique de la CDAACDAA (SACREEE), le Centre pour les Droits de l'Homme de l'Université de Pretoria (CHR) et le Centre de Politique de Développement mondial de l'Université de Boston (GDP Center) ont développé trois notes politiques d'orientation sur base de trois ateliers en ligne organisés entre juin et octobre 2021. Ce rapport est une synthèse de ces notes d'orientation, qui sera présentée au Forum des Directeurs généraux du Centre de Ressources pour le Financement du Développement de la CDAA (DFRC), en juin 2022.

Méthode

Trois ateliers thématiques virtuels privés ont été organisés par le Centre pour les Énergies renouvelables et l'Efficacité énergétique de la CDAA (SACREEE), le Centre pour les Droits de l'Homme de l'Université de Pretoria (CHR) et le Centre de Politique de Développement mondial de l'Université de Boston (GDP Center). Lors de chaque atelier, trois ou quatre intervenants ont partagé leurs points de vue d'experts et ont délibéré sur le sujet. Chaque atelier s'est terminé par une session de questions-réponses. Tableau 1 ci-dessous présente les thèmes des ateliers, les institutions qui les ont organisés et les organisations participantes. Chaque atelier était organisé autour de questions directrices spécifiques, qui sont détaillées dans chaque document de politique et regroupées dans l'annexe. L'atelier s'est déroulé selon les règles de Chatham House.

Tableau 1: Thèmes et Organismes des Ateliers sur les Politiques

	Date	Thème de Atelier	Organisateur(s)
1	09/06/2021	L'impact de la pandémie COVID-19 sur le secteur énergétique de la CDAACDAA	SACREEE
2	14/07/2021	Le problème de la dette de la CDAA et son impact sur le financement de la transition vers les énergies renouvelables dans la région : Défis et opportunités	Le Centre pour les Droits de l'Homme de l'Université de Pretoria (CHR)
3	21/10/2021	Le rôle des Institutions financières de Développement (IFD) dans le financement des Énergies renouvelables à l'ère de la COVID-19	Le Centre de Politique de Développement mondial de l'Université de Boston (Centre GDP), le Centre de Ressources pour le Financement du Développement de la CDAA (DFRC),

Source : Élaboration des auteurs.

Conclusions et recommandations d'orientation politiques

Les délibérations au cours des trois ateliers d'orientation politiques ont identifié des interventions appropriées requises pour minimiser les effets négatifs de la pandémie sur l'accélération des énergies renouvelables (ER) dans la région de la CDAA. Le manque de politiques et réglementaires appropriés restent un défi majeur et il est évident qu'un environnement favorable pourrait débloquer les investissements du secteur privé pour les énergies renouvelables (ER) afin de combler le déficit de financement. La pandémie a d'avantage affecté le taux de dettes souveraines et celles entreprises dans la région. La pandémie a de surcroix compliqué le processus d'évaluation des risques, modifiant ainsi la façon dont les financiers considèrent les risques associés aux projets dans le contexte d'un

climat économique affaibli. Bien qu'il y ait encore un certain appétit pour le financement des projets bancables, il n'est pas encore clair de l'ampleur que les impacts négatifs de la pandémie a eu sur le climat des dettes souveraines et le secteur des énergies renouvelables (ER) qui est probablement sous-estimé. La bancabilité d'un projet reste un élément clé pour déterminer l'attractivité d'un projet pour les institutions financières. D'autres facteurs importants qui influencent les investisseurs sont : l'état des dettes souveraines d'un pays ainsi que le risque politique, qui restent des considérations essentielles. Les Institutions financières de Développement (IFD) sont bien placées pour mobiliser et catalyser les ressources privées, en soutenant les mécanismes visant à améliorer l'environnement favorable pour mieux tirer parti des investissements privés. Les Institutions financières de Développement (IFD) nationales font l'objet de réformes, de restructurations et de recapitalisations visant à les rendre plus efficaces. Alors que les ateliers se sont penchés sur la manière de mieux tirer parti des investissements privés et des prises de participation, les risques de crédit et de change, entre autres, sont susceptibles d'augmenter le coût du capital, d'affecter les rendements à long terme et, finalement, de décourager les investissements privés, si le problème des dettes n'est pas résolu.

Plusieurs recommandations d'orientation politiques clés, qui pourraient être instructives pour les efforts de mobilisation des ressources des Institutions financières de Développement (IFD), ont été évoquées à plusieurs reprises.

Les recommandations d'orientation politiques issues de la première note d'orientation vont de l'introduction d'instruments fiscaux pour soutenir le développement des énergies renouvelables (ER) à la promotion d'une participation plus active du secteur privé par le biais de cadres réglementaires favorables, qui incluraient la refonte des structures de marché, le renforcement de l'intégration régionale, l'accélération de l'adoption de réseaux intelligents, le développement de modèles de financement plus innovants et le passage à des tarifs davantage basés sur les coûts de production.

Les recommandations de la deuxième note d'orientation soulignent la nécessité (a) d'une gestion adéquate des risques liés aux projets, (b) d'enquêtes supplémentaires pour déterminer si la pandémie de la COVID-19 a affecté la bancabilité et, le cas échéant et dans quelle mesure, (c) de mécanismes de financement innovatifs et des moyens par lesquels le secteur privé pourrait combler le manque de financement officiel et (d) conception des projets qui favorise la transparence, la responsabilité et l'inclusion.

Les recommandations de la troisième note d'orientation comprennent (a) l'optimisation des instruments de financement des dettes, (b) le renforcement du rôle des Institutions financières de Développement (IFD) dans la mobilisation et la mobilisation des ressources du secteur privé, (c) le soutien au pré-investissement pour augmenter la bancabilité des projets, (d) les options de financement local, (e) la coopération et la collaboration entre les Institutions financières de Développement (IFD), (f) l'investissement dans des projets d'énergie renouvelable à petite échelle et (g) la priorité donnée à la surveillance et au suivi des projets régionaux.

Toutes les recommandations seront présentées lors du Forum du Sous-comité du Centre de Ressources pour le Financement du Développement de la CDAA (DFRC) prévu le 24 juin 2022, à Gaborone, au Botswana. Il s'agit d'une plateforme au cours de laquelle les Directeurs généraux des Institutions financières de Développement (IFD) discuteront des questions stratégiques relevant du mandat des Institutions financières de Développement (IFD) afin de promouvoir la mobilisation efficace des ressources par le secteur financier. Plus précisément, les Institutions financières de Développement (IFD) ont pour mandat de lever des investissements afin de stimuler une croissance durable et inclusive, de créer des emplois et de réduire la pauvreté, conformément aux objectifs de la CDAA dans le cadre du Plan indicatif régional révisé de Développement stratégique 2020-2030. La collaboration

au sein du Centre de Ressources pour le Financement du Développement de la CDAA (DFRC) est un moyen important de renforcer ses capacités en matière de politique et de recherche.

Les notes d'orientation politiques donnent l'opportunité d'approfondir les débats sur l'énigme des dettes souveraines, la viabilité des dettes et la manière dont les Institutions financières de Développement (IFD) pourraient jouer un rôle dans l'allègement de ces dettes en s'attaquant à leurs viabilités et en promouvant une reprise économique verte et inclusive qui soutient le développement des énergies renouvelables (ER) malgré les défis liés à la pandémie.

L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE DE LA CDAA

PRÉPARÉ PAR SACREEE

Introduction

Cette note d'orientation est la première de trois notes d'orientation qui explorent le rôle des Institutions financières de Développement (IFD) dans les transitions des énergies renouvelables (RE) des pays de la CDAA. Cette note traite de l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur le secteur des énergies renouvelables dans la région de la CDAA.

La note cherche à établir, si la région est toujours sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de 53 % d'énergies renouvelables (RE) d'ici 2040 (Munoz et al., 2020) fixé en 2017 par le Pool énergétique d'Afrique australe (SAPP). Avant la pandémie de la COVID-19, il était clair que cet objectif dépendait de l'alignement des pays de la CDAA sur le Fonds de Développement régional de la CDAA nouvellement proposé et de la volonté des Institutions financières de Développement (IFD) locales, régionales et mondiales de fournir des financements.

La note cherche également à établir, si le financement du développement des énergies renouvelables (RE) a été affecté par la pandémie. Il se termine par une discussion sur le modèle de l'acheteur unique modifié (MSB) du Conseil de Contrôle de l'Électricité (ECB) de la Namibie, en tant que modèle innovant du marché de l'électricité conçu pour débloquer les investissements dans les énergies renouvelables dans la région de la CDAA.

La pandémie a perturbé le secteur de l'énergie, notamment la logistique de la chaîne d'approvisionnement en équipements, la facturation, la mise en œuvre des projets et la consommation d'énergie (la baisse de la consommation affectant la collecte des revenus).

Les Institutions financières de Développement (IFD), les régulateurs et les institutions régionales d'intégration du marché de l'électricité sont des acteurs clés de l'accès et de la fourniture d'énergies renouvelables (RE) dans la région. Les questions posées lors de l'atelier, énumérées ci-dessous, concernaient les rôles que jouent ces parties prenantes et leurs réponses à la suite de la pandémie. La série de questions suivantes a orienté la discussion :

1. La CDAA est-elle sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de 53% d'énergies renouvelables d'ici 2040 ? Quels sont les défis qui pourraient affecter la réalisation de cet objectif ?
2. Quel est l'impact de la COVID-19, le cas échéant, sur la réalisation de l'objectif de 53% ?
3. Comment les Institutions financières de Développement (IFD) peuvent-elles accélérer le financement des énergies renouvelables pour atteindre l'objectif de 53% d'énergies renouvelables d'ici 2040 ? Comment les Institutions financières de Développement (IFD) peuvent-elles accélérer le financement des énergies renouvelables pour atteindre l'objectif de 53% d'énergies renouvelables d'ici 2040 ?

4. Les objectifs et les politiques de financement ont-ils été révisés pour répondre aux défis que la pandémie a pu présenter ?
5. Dans quelle mesure la pandémie de la COVID-19 a-t-elle eu un impact sur les titulaires de licences de compagnies publiques d'électricité et les consommateurs ?
6. Quelles mesures les institutions de régulation ont-elles mises en place pour atténuer cet impact ?
7. Quels instruments innovants les régulateurs peuvent-ils fournir au secteur de l'électricité pour atteindre l'objectif de 53 % d'énergies renouvelables d'ici 2040 ?

L'impact de la COVID-19 sur l'approvisionnement en électricité dans la région de la CDAA

Neuf des 12 membres du Pool énergétique d'Afrique australe (SAPP) sont interconnectés au réseau et la demande de pointe est de 60 000 mégawatts (MW), tandis que la capacité installée est de 58 000 MW. Il reste, donc, un déficit de 2 000 mégawatts (MW) ; l'hiver apporte habituellement des contraintes d'approvisionnement. Le commerce de l'électricité sur le marché du Pool énergétique d'Afrique australe (SAPP) se fait par le biais de contrats bilatéraux et d'un marché concurrentiel qui comprend des échanges à l'avance et en cours de journée.

Au troisième trimestre de 2020, le Secrétariat de la CDAA, en collaboration avec le Centre pour les Énergies renouvelables et l'Efficacité énergétique de la CDAA (SACREEE), le Pool énergétique d'Afrique australe (SAPP) et l'Association régionale des Régulateurs d'électricité d'Afrique australe et avec le soutien financier de la Banque mondiale, a réalisé une «Évaluation régionale de l'Énergie sous la COVID-19». L'étude a identifié les impacts à court, moyen et long terme de la pandémie.¹ Les restrictions du confinement au début de 2020 ont eu un impact significatif sur les économies régionales et le secteur de l'industrie de l'approvisionnement en énergie. Une réduction de pas moins de 14 % de la demande d'électricité a été constatée en avril 2020 par rapport à la même période en 2019.

La viabilité financière des compagnies publiques d'électricité a été menacée au cours des quatre premiers mois de la fermeture et des pertes de revenus ont été signalées en raison de la baisse importante de la demande et de la consommation d'électricité. La récession économique provoquée par les restrictions au niveau régional a affecté non seulement la logistique de facturation, mais aussi la capacité de paiement des usagers. La consommation d'électricité a diminué dans tous les secteurs économiques et chez tous les utilisateurs. Au niveau régional, le commerce de l'électricité a connu une baisse marquée en raison de la réduction de la demande due à la diminution de l'activité économique.

Le développement de projets a été affecté à deux niveaux. Les projets en cours de mise en œuvre ont été retardés en raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, des restrictions et des perturbations des importations et des retards dans la logistique d'acquisition des équipements. Les équipements importés n'ont pas pu être livrés à temps en raison de retards d'expédition (par exemple, au Mozambique et en Zambie). Les déplacements des entrepreneurs sur les sites des projets ont été limités en raison des pénuries d'équipement. De même, les travaux d'entretien et de rénovation ont été temporairement interrompus ou reportés en raison du manque de matériel et de la restriction des déplacements des entrepreneurs. La réponse immédiate à ces perturbations a été le passage à une production nationale limitée d'équipements.

¹ Le "court terme" désigne une période de moins d'un an, le "moyen terme" une période d'un à trois ans et le "long terme" une période de plus de trois ans.

On a pu observer des schémas de migration urbaine-rurale, les gens essayant d'échapper aux restrictions de confinement, en retournant des zones urbaines vers les zones rurales. Cela a eu pour effet d'augmenter la demande de systèmes solaires domestiques et d'installations photovoltaïques en toiture. Fait positif, les installations situées dans les zones rurales ont continué à fonctionner, lorsque les gens sont retournés dans les villes.

La priorité a également été donnée à l'accès à l'électricité pour les services de santé dans les zones rurales, comme mesure à court terme. Les établissements de santé étaient principalement alimentés par des mini-réseaux d'énergie renouvelable et des systèmes autonomes.

L'une des réponses immédiates à la pandémie a été l'octroi par le gouvernement d'un soutien fiscal aux services publics afin de les maintenir opérationnels et d'éviter de nouvelles pertes de revenus. Les employés des compagnies publiques d'électricité touchés ont été exemptés des interdictions de voyager pour leur permettre de se rendre sur les sites pour reprendre le travail. L'impact de la COVID-19 sur les employés du secteur de l'électricité a donc été moins important que dans certains autres secteurs.

Les mesures d'atténuation et les stratégies de rétablissement après la pandémie ont été centrées sur les principaux objectifs stratégiques du secteur de l'énergie : garantir un approvisionnement énergétique sûr, améliorer l'accès à des services énergétiques modernes, exploiter les abondantes ressources en énergies renouvelables (RE) de la région, encourager les investissements dans les infrastructures énergétiques et assurer la durabilité environnementale.

À moyen terme, des technologies de réseau intelligent ont été introduites pour contrôler et exploiter les réseaux électriques ; certains projets ont ainsi été mis en œuvre beaucoup plus tôt que prévu. La lecture à distance de certaines sous-stations et stations de comptage a permis de minimiser les interventions manuelles et physiques des opérateurs.

Malgré les perturbations de la COVID-19, l'optimisme était de mise quant à la réalisation de l'objectif de 53 % de production d'énergie renouvelable (RE) dans la région de la CDAA d'ici 2040. Alors que le mix de production de la région est encore largement dominé par le charbon, la part des énergies renouvelables a régulièrement augmenté, passant d'environ 16 % il y a dix ans à 28 %, ² en 2021, principalement grâce à l'hydroélectricité, au photovoltaïque, à l'énergie solaire concentrée (CSP) et à l'éolien.

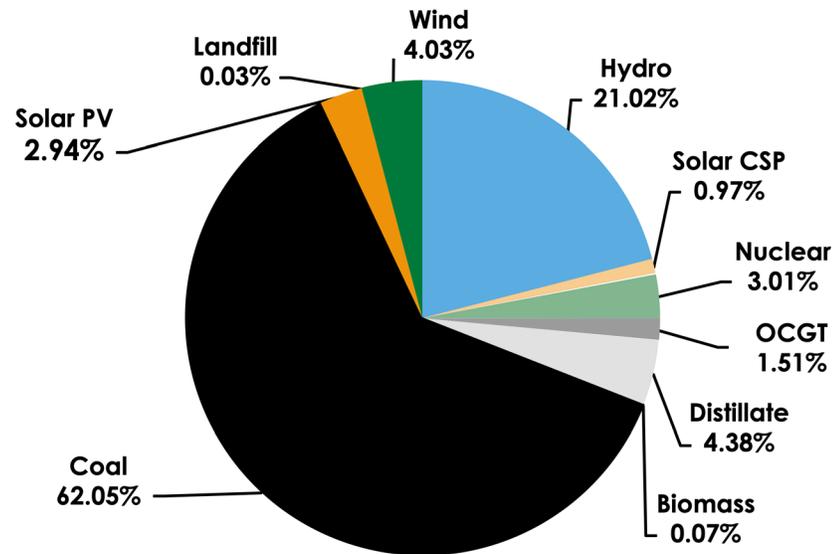
La demande d'électricité a progressivement retrouvé son niveau d'avant la pandémie, ce qui a permis aux projets d'énergies renouvelables de s'inscrire dans la trajectoire de transition à moyen et long terme de la région.

Les perturbations causées par la pandémie ont nécessité une révision des plans directeurs du secteur de l'électricité afin de mettre l'accent sur les énergies renouvelables, à la fois, comme composante du mix énergétique et comme moteur du développement économique national.

Les modèles de financement tels que les partenariats public-privé et le financement du secteur privé seront essentiels pour garantir un meilleur accès à l'électricité dans la région, qui voit déjà une participation accrue des producteurs d'électricité indépendants (IPP). Il est probable qu'à l'avenir, les projets d'énergies renouvelables (RE) variables seront principalement développés en tant que projets des producteurs d'électricité indépendants (IPP). De plus en plus de pays de la région s'orientent vers la passation de marchés pour des projets d'énergies renouvelables variables d'une manière plus

² Y compris l'hydroélectricité.

Figure 1 : Composition de la production d'électricité dans la région de la CDAA



Source : SAPP, 2021.

structurée par le biais d'une approche d'appel d'offres concurrentielle soutenue par des accords d'achat d'électricité à long terme, la plupart du temps avec des compagnies publiques d'électricité, en tant qu'acheteurs.

L'impact de la COVID-19 sur le soutien des Institutions financières de Développement (IFD) aux énergies renouvelable (RE)

Il existe des liens étroits entre cette note d'orientation et la troisième - sur le rôle des Institutions financières de Développement (IFD) dans le financement des énergies renouvelables - qui offre une discussion plus approfondie par plusieurs Institutions financières de Développement (IFD). Dans cette présentation, la Banque de Développement de l'Afrique australe (DBSA) a noté certains des effets de la pandémie sur le financement des projets tout au long du cycle de développement du projet ; ceux-ci sont résumés ci-dessous. Il convient de noter que certains des problèmes soulignés ne sont pas propres à la Banque de Développement de l'Afrique australe (DBSA).

IMPACT DE LA COVID-19 SUR LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS

Les Institutions financières de Développement (IFD) ont noté que les restrictions liées au confinement de la COVID-19 pourraient affecter les projets en cours de construction et de mise en œuvre de deux manières importantes : la perturbation de la logistique d'approvisionnement en équipement et du flux de projets soumis pour financement. Il a été noté que les retards dus à la logistique d'approvisionnement étaient minimes et n'avaient pas eu d'impact significatif, les développeurs ayant réussi à récupérer le temps perdu. L'électricité a été considérée comme un service essentiel et les restrictions sur ce secteur ont été levées. Il n'y a pas eu d'effet sur le flux des soumissions de projets ; les développeurs et les promoteurs de projets ont continué à présenter leurs projets.

OBSTACLES AU FINANCEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Divers obstacles rencontrés par le secteur privé et les développeurs de projets ont affecté - directement ou indirectement - la bancabilité des projets, mais ils ne sont pas une conséquence de la pandémie.

Les obstacles réglementaires et politiques à l'investissement ont continué à entraver la participation du secteur privé. Les coûts de développement et de transaction, dus en partie à la longueur des processus d'appel d'offres et de passation des marchés, ont tendance à être très restrictifs pour le secteur privé. Les transactions sont généralement diverses, car elles doivent être adaptées aux différents projets, ce qui se traduit souvent par des normes diverses et incohérentes, auxquelles les promoteurs de projets peuvent consacrer beaucoup de temps et qui limitent donc la bancabilité. Un environnement favorable détermine dans une large mesure le rythme du développement initial du projet et il peut également faciliter la préparation du projet pour en vérifier la bancabilité. Bien qu'il existe de nombreuses opportunités, les projets bancables ont tendance à être limités dans la région de la CDAA.

Le secteur privé préfère les modèles de financement qui lui permettent d'obtenir des taux de rendement élevés. Par exemple, le taux de rendement interne d'un projet de 10 à 15 % peut ne pas être suffisamment attrayant, car les projets d'énergies renouvelables (RE) doivent concurrencer d'autres catégories d'actifs d'infrastructure à haut rendement. Les Institutions financières de Développement (IFD) peuvent donc être contraintes d'imposer des coûts élevés de transaction pour garantir le recouvrement intégral des coûts. Les modèles de financement doivent être envisagés de manière plus globale pour résoudre ce problème. Les éléments d'atténuation des risques et les instruments permettant de mobiliser des financements concessionnaires sont essentiels pour obtenir des rendements ajustés aux risques.

Les instruments de capital patient sont essentiels et il est nécessaire d'adapter les instruments de financement aux besoins d'un projet tout au long de son cycle de vie.

La définition du projet est simple pour la plupart des technologies des énergies renouvelables (RE). Cependant, le processus d'évaluation et de financement de l'énergie solaire concentrée tend à être complexe. Il est donc nécessaire de disposer d'installations rationalisées et d'une expertise adéquate pour la structuration des transactions.

MÉCANISMES DE FINANCEMENT

Les Institutions financières de Développement (IFD) utilisent généralement des instruments de préparation de projet, de capital à long terme et de rehaussement de crédit pour dé-risquer les projets et assurer leur bancabilité. Par exemple, dans le cas de projets d'énergie captive développés par des sociétés minières, le secteur financier recherche des projets soutenus par des accords d'achat d'énergie garantis, dont l'acquisition pourrait bénéficier des facilités de préparation de projet des Institutions financières de Développement (IFD).

Les mécanismes de financement à plus long terme sont importants pour rendre les projets bancables, car ils offrent des échéances à long terme. Les Institutions financières de Développement (IFD) peuvent donc fournir une extension aux ténors des financements des banques commerciales pour capitaliser les investissements du secteur privé.

Les instruments de rehaussement de crédit sont essentiels pour combler l'inadéquation et la tension habituellement causées par les instruments des banques commerciales, qui n'offrent pas des échéances à long terme.

Les fonds climatiques sont utiles, car ils contiennent un élément de concessionnalité pour garantir la bancabilité. La Banque de Développement de l'Afrique australe (DBSA) administre spécifiquement deux fonds de ce type :

- Le Mécanisme de Financement climatique (CFF) de la Banque de Développement de l'Afrique australe (DBSA), pour accélérer le financement des énergies renouvelables (RE) - principalement pour mobiliser des fonds du secteur privé et fournir un rehaussement de crédit.
- Le Programme d'investissement dans la production intégrée (EGIP), pour fournir un soutien au crédit pour les projets de fonds non souverains afin d'améliorer la viabilité et la bancabilité.

POLITIQUES ET OBJECTIFS DE PRÊT DANS LE CADRE DE COVID-19

Comme les projets d'infrastructure impliquent naturellement des engagements à long terme, les ajustements de financement et les politiques de prêt sont restés largement inchangés dans le cadre de la COVID-19. Les effets de la pandémie ont toutefois rendu les Institutions financières de Développement (IFD) plus vigilantes dans le suivi des signaux du marché.

L'augmentation de la capacité installée des énergies renouvelables (RE) reste une priorité pour les Institutions financières de Développement (IFD). Les Institutions financières de Développement (IFD), la Banque de Développement de l'Afrique australe (DBSA), en particulier, développent une série d'interventions pour s'assurer que les voies à faible émission de carbone font partie d'une transition juste. Ces interventions mettent l'accent sur une combinaison d'instruments de financement et de soutien aux moyens de subsistance des communautés.

Les politiques à court, moyen et long terme des Institutions financières de Développement (IFD), des banques nationales de développement et des institutions financières multilatérales, en matière de financement des interventions, pourraient inclure des partenariats public-privé et la participation du secteur privé et les Institutions financières de Développement (IFD) devraient continuer à piloter le processus.

Une plateforme mixte entre les Institutions financières de Développement (IFD) et le financement climatique a vu le jour. Le risque de change était un défi commun à la plupart des pays et il n'était pas nécessairement un phénomène de l'ère de la COVID-19. Les prêts pour les projets d'énergies renouvelables (RE) sont généralement basés sur la monnaie locale. Les prêts accordés aux pays de l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU) - à savoir le Botswana, l'eSwatini, le Lesotho, la Namibie et l'Afrique du Sud - étaient en monnaie locale et l'impact du risque de change était insignifiant. En outre, la plupart des prêts étaient basés sur des structures de financement de projets qui comprennent des instruments de couverture. Les financements mixtes ont été particulièrement importants pour minimiser le risque de change, notamment pour les projets utilisant plusieurs devises.

Dans le cadre de la promotion de la participation du secteur privé au secteur des énergies renouvelables (RE), la rationalisation du financement pour garantir la bancabilité des projets et l'atténuation des risques doit rester au centre des préoccupations.

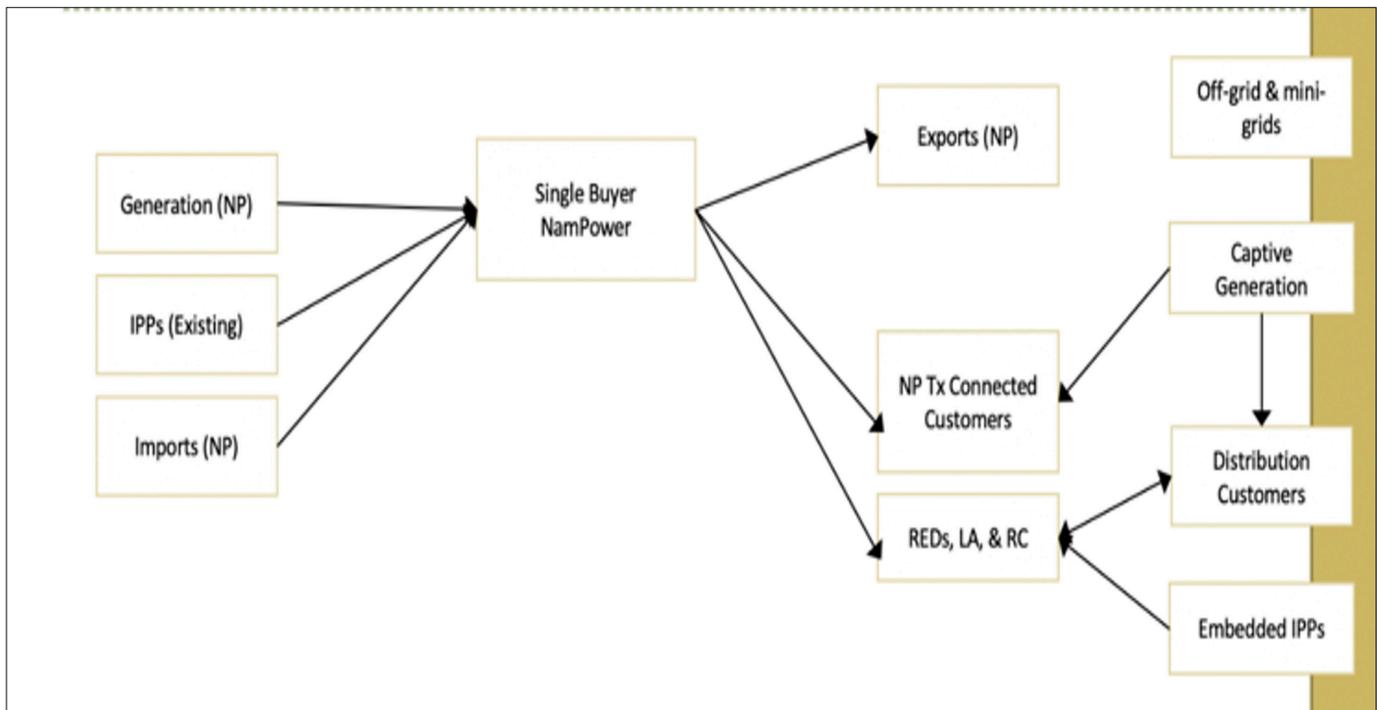
Des structures de marché innovantes pour éviter l'impact de la COVID-19 sur le secteur des énergies renouvelables.

Lorsqu'un nouvel espace de marché est nécessaire pour attirer et réguler les investissements privés pour les énergies renouvelables (RE) et la transition énergétique, la structure du marché de l'électricité

devra être ajustée. Il est également important d'adapter les cadres du marché en fonction des caractéristiques et des besoins nationaux.

En juillet 2021, la Namibie a mis en place une nouvelle phase d'une structure de marché de l'électricité innovante dans le cadre du modèle de l'acheteur unique modifié (MSB) de ce pays. L'acheteur unique modifié (MSB) s'appuie sur le modèle existant d'acheteur unique illustré à la figure 2, mais il permet aux producteurs privés de transporter et d'effectuer des transactions directement avec les consommateurs.

Figure 2 : Structure de marché du modèle original de l'acheteur unique



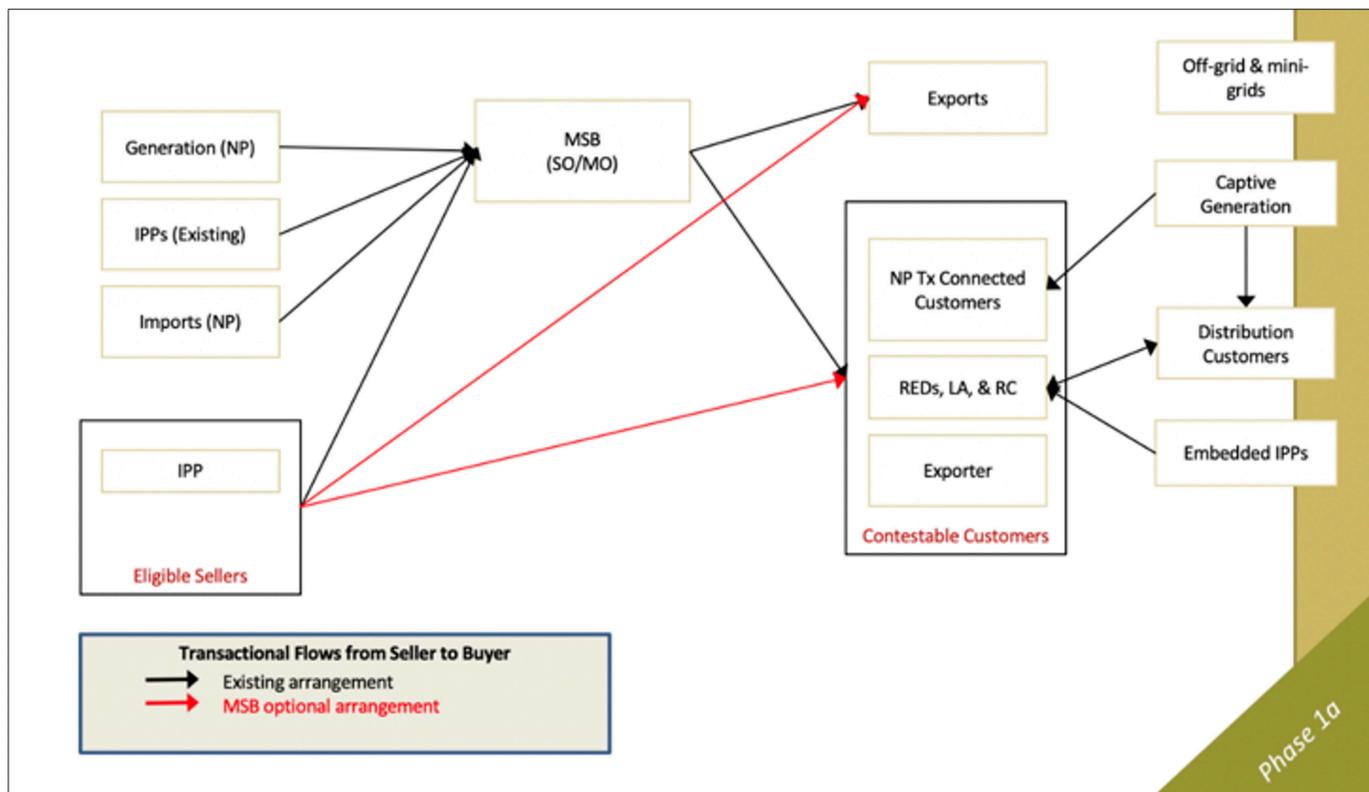
Source : Conseil de Contrôle de l'Électricité de la Namibie, 2021.

Le modèle est une plateforme de marché personnalisée basée sur les meilleures pratiques internationales et il relève les défis du modèle de l'acheteur unique précédent, comme les contraintes d'une structure de marché de l'électricité monopolistique, la lenteur de la prise de décision et la dépendance aux importations. Toutefois, le nouveau modèle ne prévoit pas le dégroupage ou la privatisation des entités existantes.

Dans le cadre du nouveau modèle, au moins 30 % du volume de vente cible sera fourni par des acteurs privés du secteur du transport par le biais du marché accessible. La NamPower, en tant que compagnie publique d'électricité, reste le fournisseur de dernier recours. Le modèle garantit que tous les engagements sont respectés par le biais du mécanisme d'équilibrage et du cadre de transit, la société d'électricité supportant le coût des écarts. La plateforme vise à faire de la Namibie un pays autosuffisant sur le plan énergétique et à créer une capacité d'échange d'électricité sur le Pool énergétique d'Afrique australe (SAPP), favorisant ainsi l'intégration régionale.

Le modèle de l'acheteur unique modifié (MSB) fonctionne selon une approche par étapes. La phase 1a (figure 3) et la phase 1b (figure 4) ont été introduites entre septembre 2019 et 2020 et en juillet 2021, respectivement. La phase 1a comprend les générateurs qui ont maintenant migré vers le modèle de

Figure 3: Structure de marché actuel du modèle de l'acheteur unique adapté (phase 1a)



Source : Conseil de Contrôle de l'Électricité de la Namibie, 2021.

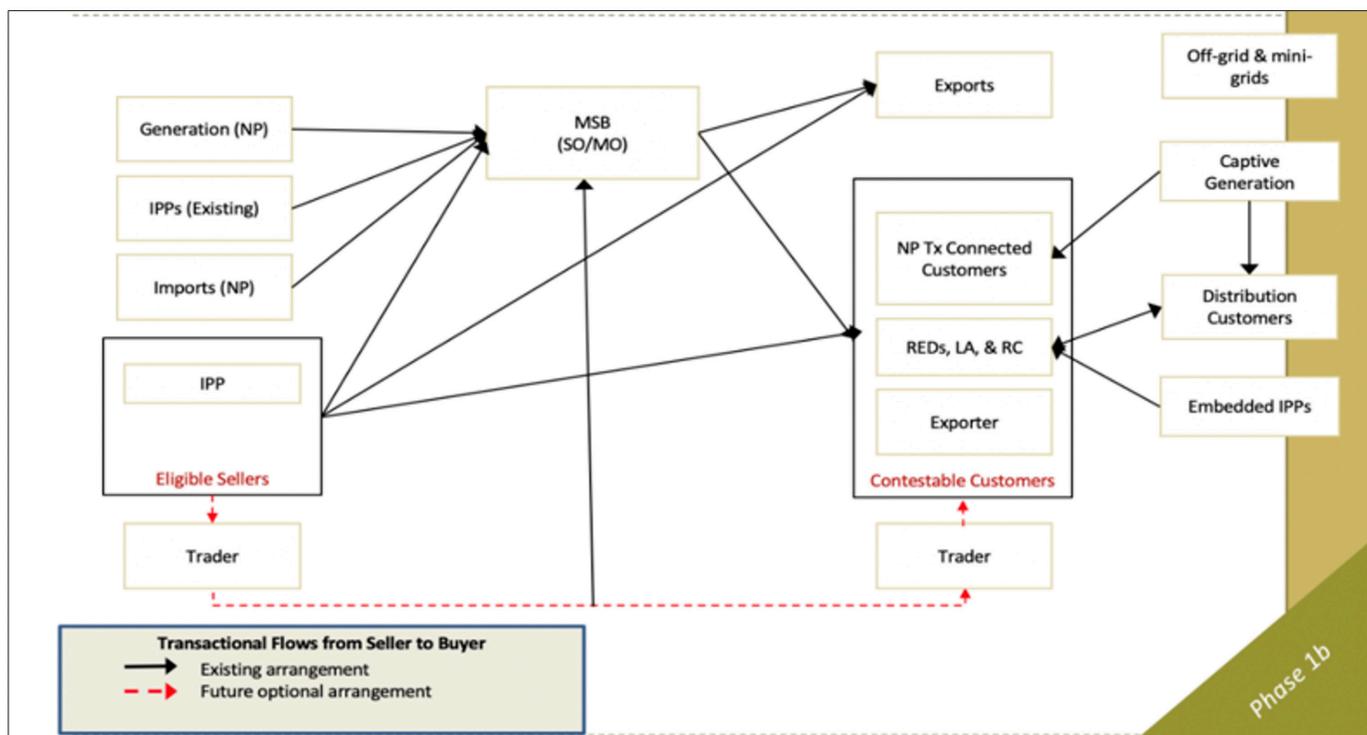
l'acheteur unique modifié (MSB). La phase 1b intègre les clients de la distribution qui seront migrés vers la phase 2, permettant aux acteurs privés d'importer de l'électricité. La nouvelle structure du marché permettra aux distributeurs d'électricité de se procurer leur propre énergie et les clients qui choisissent de produire ou de se procurer leur propre énergie auront accès au réseau de transport et de distribution moyennant des frais.

Un producteur d'électricité indépendant (IPP) a trois options : (i) vendre de l'énergie à l'acheteur unique, vendre aux clients ou exporter. Grâce au nouveau modèle, les producteurs d'électricité indépendants (IPP) ont accès à la fois aux réseaux de distribution et de transmission et peuvent débloquer 400 mégawatts (MW) de capacité photovoltaïque qui n'auraient pas pu être fournis par la compagnie nationale d'électricité.

L'approche progressive vise à améliorer la mise en œuvre grâce à des interventions de gestion des risques, tout en permettant à l'industrie de prendre le contrôle du processus et de renforcer les capacités du personnel de toutes les institutions clés.

Le modèle de l'acheteur unique modifié (MSB) de la Namibie est en transition et est principalement motivé par la nécessité d'encourager les investissements du secteur privé par le biais de producteurs d'électricité indépendants (IPP), de réduire les engagements financiers du gouvernement namibien, d'accélérer le développement des ressources nationales pour devenir plus autosuffisant, de diversifier le mix énergétique, de garantir l'accessibilité financière par le biais de nouvelles technologies et d'une concurrence accrue, et d'éliminer le conflit d'intérêt inhérent à NamPower, qui est à la fois un producteur monopolistique et une entité de transmission d'électricité.

Figure 4 : Aperçu du modèle de l'acheteur unique modifié (phase 1b)



Source : Conseil de Contrôle de l'Électricité de la Namibie, 2021.

Les mesures de succès de l'acheteur unique modifié (MSB) sont la disponibilité de l'énergie, la limitation des tarifs et l'accessibilité financière, l'amélioration de l'autosuffisance, la réduction de la charge financière pour le gouvernement, l'augmentation des investissements du secteur privé, la diversification du bouquet énergétique, la concurrence et le choix avec les améliorations de l'efficacité qui en résultent.

Avec l'engagement clair de l'autorité de régulation de créer un marché efficace qui pourrait permettre l'entrée d'autres acteurs, le pays a déjà vu environ 154 mégawatts (MW) de l'énergie photovoltaïque installés par des producteurs d'électricité indépendants (IPP). La Namibie voit également l'opportunité d'exploiter le marché du Pool énergétique d'Afrique australe (SAPP) et d'approvisionner la région, en profitant de ses propres niveaux élevés d'irradiation solaire.

La migration du secteur énergétique namibien d'un modèle de l'acheteur unique vers un modèle l'acheteur unique modifié (MSB) est une innovation qui pourrait être changée pour s'adapter aux caractéristiques locales des autres pays de la région. Le modèle de l'acheteur unique modifié (MSB) est aligné sur les plans de développement nationaux de la Namibie et sa politique énergétique, ainsi que sur la politique des producteurs d'électricité indépendants (IPP), a été spécifiquement conçu conformément aux principes d'équité, d'efficacité, de simplicité et de facilité de mise en œuvre. L'une de ses principales caractéristiques est de permettre et de promouvoir des plans de développement spécifiquement destinés à l'exportation.

Conclusion et recommandations politiques

Le confinement provoqué par la COVID-19 a perturbé le secteur de l'énergie et son impact a été ressenti sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'électricité - au niveau des compagnies publiques d'électricité, national et régional, ainsi que dans l'espace des Institutions financières de Développement (IFD). Cependant, l'ampleur de l'impact a varié selon les parties prenantes. La demande et la consommation d'électricité ont été très sensibles aux restrictions de confinement. La réponse aux initiatives politiques visant à stimuler l'adoption par le secteur privé de projets d'énergie renouvelable a été retardée et les activités de développement et de mise en œuvre des projets ont été affectées, en particulier le développement de la capacité d'énergie renouvelable (RE).

Principales recommandations :

- L'environnement politique et réglementaire reste un défi majeur et il est évident qu'un environnement favorable pourrait débloquer les investissements du secteur privé dans le secteur des énergies renouvelables, aidant ainsi la région de la CDAA à atteindre son objectif de 2040, à savoir une contribution de 53 % des énergies renouvelables (RE) dans le mix énergétique. Les plans directeurs du secteur de l'électricité ou les plans intégrés de ressources devront être révisés pour refléter une transition accélérée vers les énergies renouvelables, conformément à cet objectif.
- Les gouvernements doivent mettre en place des incitations fiscales, y compris la suppression des droits et taxes sur l'efficacité énergétique et les produits d'énergie renouvelable (RE), comme une intervention à moyen et long terme pour augmenter l'adoption des technologies d'énergie renouvelable (RE) et une transition vers un avenir énergétique durable.
- La promotion d'une participation plus active du secteur privé est essentielle pour atteindre l'objectif de 2040, en matière d'énergies renouvelables.
- Il est important de repenser les structures et les cadres du marché pour attirer le secteur privé. Le modèle namibien de l'acheteur unique modifié (MSB) pourrait être adapté aux conditions du marché local afin d'accélérer l'utilisation des énergies renouvelables (RE) dans la région.
- L'intégration régionale doit être renforcée pour accroître la sécurité de l'approvisionnement et atténuer les chocs d'approvisionnement. Un marché intégré nécessitera une plus grande capacité variable d'énergie renouvelable (RE).
- Il convient d'accorder la priorité à l'innovation et à l'adoption plus rapide de réseaux intelligents permettant de gérer les systèmes électriques à distance pour des activités, telles que la lecture des compteurs, qui étaient restreintes pendant les confinements liés à la COVID-19.
- D'autres modèles de financement innovants et des cadres politiques et réglementaires devraient être conçus pour atteindre l'objectif d'énergies renouvelables (RE) de 2040.
- La transition vers des tarifs reflétant les coûts reste essentielle pour attirer les investissements du secteur privé.
- Il est nécessaire de développer des modèles financiers qui absorbent les coûts élevés de transaction et qui dé-risquent les projets, tout en trouvant un équilibre avec le taux de retour sur investissement élevé attendu.

Selon le rapport précédent de SACREEE, du Centre pour les Droits de l'Homme de l'Université de Pretoria (CHR) et du Centre de Politique de Développement mondial de l'Université de Boston (GDP Center) et d'autres, un investissement estimé à 52,8 milliards de dollars sera nécessaire pour atteindre l'objectif de 2040 d'une contribution de 53 % des énergies renouvelables. Comme l'ont montré les discussions de cet atelier, il existe plusieurs acteurs financiers sur le marché pour mobiliser les ressources et, avec un environnement politique et réglementaire approprié, l'objectif est réalisable.

LE PROBLÈME DE LA DETTE DE LA CDAA ET SON IMPACT SUR LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION VERS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LA RÉGION - DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

PRÉPARÉ PAR L'UNITÉ DE DROIT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DU CENTRE DES DROITS DE L'HOMME, UNIVERSITÉ DE PRETORIA

Introduction

Cette note d'orientation est la deuxième d'une série en trois parties basées sur trois ateliers sur le rôle des Institutions financières de Développement (IFD) actives dans la région de la CDAA dans la transition vers plus d'énergies renouvelables (RE) dans la région, dans un contexte de surendettement et de ralentissement économique imminents. Les points de vue exprimés dans ce dossier sont basés sur les idées partagées par les experts et les participants à un atelier privé organisé par l'Unité de Droit international du Développement du Centre pour les Droits de l'Homme. Des experts des secteurs de l'énergie, de la finance et du droit ont partagé leurs idées.

La première note d'orientation de la série, réalisée par SACREEE, évaluait l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le secteur des énergies renouvelables de la CDAA et notait l'impact perturbateur sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'électricité dans la région. Dans le prolongement de cette évaluation initiale, cette note d'orientation générale se concentre sur les impacts économiques de la pandémie, en particulier sur les questions financières, notamment la détresse de la dette souveraine et le changement de priorités des institutions financières. Cette note d'orientation est également tournée vers l'avenir et elle tente de jeter les bases d'une discussion sur les solutions possibles. En explorant ce vaste sujet, la note d'orientation répond aux questions suivantes qui ont guidé l'atelier :

1. Dans quelle mesure les contraintes actuelles de la dette/les lacunes de financement causées par la pandémie de la COVID-19 affectent-elles le financement des projets du secteur des énergies renouvelables ?
2. Comment les pays de la CDAA peuvent-ils faire le meilleur usage des sources nationales et internationales pour financer les projets d'énergie renouvelable ? Comment peuvent-ils gérer les principaux risques de chacune de ces sources ?
3. Quels sont les mécanismes de financement créatifs que les pays de la CDAA peuvent utiliser pour financer des projets d'énergie renouvelable ?
4. Quel rôle le secteur privé peut-il ou doit-il jouer pour combler le déficit de financement des projets d'énergie renouvelable ?

Cette note d'orientation est divisée en trois sections : la première (ci-dessus) place brièvement la situation des énergies renouvelables de la CDAA dans son contexte, la deuxième aborde les questions énumérées ci-dessus et la troisième propose des recommandations politiques.

Répondre à quatre questions fondamentales sur la COVID-19, la crise de la dette souveraine et le financement des énergies renouvelables (RE).

Malgré certains progrès dans le secteur de l'énergie, l'accès à une énergie fiable, abordable et propre fait toujours partie des défis importants dans les pays de la CDAA, en particulier pour les communautés rurales vulnérables. Le besoin toujours croissant d'accès à l'électricité et la double nécessité d'une transition vers les énergies renouvelables exigent non seulement des solutions techniques, mais aussi financières. La première note d'orientation a démontré que l'électrification de la région est un défi majeur et que la transition vers les énergies renouvelables (RE) nécessitera un financement important.

Parallèlement, la nécessité de combler le déficit en électricité de la région – et de le faire avec des énergies propres – n'est qu'un des nombreux objectifs de développement des pays de la CDAA. Parmi les autres priorités figurent la lutte contre la pauvreté, le besoin plus large de développement des infrastructures, le chômage et maintenant la lutte contre la pandémie de la COVID-19 et les crises sociales, sanitaires et économiques qu'elle a provoquées. La pandémie a sans aucun doute ralenti les plans de développement de la région. En outre, elle a des répercussions majeures sur la dette. Avec les priorités concurrentes de la région et les ressources financières limitées du gouvernement, il devient plus difficile – mais toujours essentiel – de trouver les ressources pour financer les projets d'énergies renouvelables (RE). C'était un sujet clé de l'atelier.

DANS QUELLE MESURE LES CONTRAINTES D'ENDETTEMENT/MANQUES DE FINANCEMENT ACTUELS CAUSÉS PAR LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 AFFECTENT-ILS LE FINANCEMENT DES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ?

La pandémie a provoqué des contraintes dans les finances publiques de l'Afrique en général et de la région CDAA en particulier. Certains pays de la CDAA ont connu une baisse de leurs revenus nationaux en raison de la diminution des exportations et de la contraction des économies nationales, tandis que d'autres sont aux prises avec une dette insoutenable et, dans certains cas, avec des déclassements des dettes souveraines. L'impact sur le budget et la dette publique varie, toutefois, en fonction de la santé budgétaire d'un pays donné. Certains pays de la CDAA étaient déjà aux prises avec une dette publique croissante, avant la pandémie, et avaient déjà largement dépassé le niveau de 60 % de la dette par rapport au PIB. On s'attend à ce que les niveaux d'endettement ne fassent qu'augmenter en raison de la pandémie. La Zambie, dont la dette était considérée comme insoutenable, même avant la pandémie, a été le premier pays africain à ne pas rembourser sa dette en 2020 (Banque africaine de développement, 2021).³ En novembre 2020, les notes d'émetteur à long terme en devises étrangères et en monnaie locale de l'Afrique du Sud ont été dégradées de Ba1 à Ba2 (Agence de Notation Moody's, 2020). D'autres pays, dont le Mozambique et l'Angola, ont montré des signes de surendettement potentiel avec des chiffres de dette troublants. La faiblesse de la dette et de la santé budgétaire de la région exercera, sans aucun doute, une pression sur certains secteurs, dont celui des énergies renouvelables (RE).

Malgré les contraintes évidentes de la dette causées par la pandémie et leur impact sur le secteur des énergies renouvelables (RE), les présentateurs de l'atelier ont convenu que les projets bancables, bien structurés et financièrement viables, peuvent encore attirer le financement requis. Par exemple, les banques commerciales sud-africaines sont encore bien capitalisées et disposent de suffisamment de liquidités et d'appétit pour les actifs des énergies renouvelables (RE) bancables. Elles ont également

³ La Zambie a fait défaut sur un paiement d'euro-obligations le 13 novembre 2020 (Banque africaine de développement, 2021).

pour mandat d'accroître les investissements dans le secteur des énergies renouvelables (RE), conformément à leur nouvelle priorité de croissance durable.

Les intervenants de l'atelier ont observé que les projets déjà en cours se sont pour la plupart déroulés sans interruption. Cela s'explique notamment par le fait que les promoteurs de projets d'infrastructure, qui fournissent des fonds propres, ont tendance à avoir une vision à très long terme et ils ont donc poursuivi les projets déjà en cours de développement. En outre, les financiers et les investisseurs en fonds propres semblent toujours intéressés par l'exploration de nouvelles opportunités.⁴

Les participants à l'atelier ont observé que l'impact des contraintes d'endettement actuelles causées par la COVID-19 sur le financement des projets d'énergies renouvelables (RE) et le flux d'affaires semble être plus indirect que direct, affectant principalement la solidité financière des acheteurs des projets. En Afrique, la solvabilité des acheteurs était un défi, même avant la pandémie, mais le risque a pu être exacerbé par l'impact économique de la COVID-19. Ainsi, l'un des principaux effets indirects de la dette sur les projets d'énergie renouvelable (RE) est le risque accru d'augmentation des tarifs d'électricité. Les risques potentiellement accrus pour les acheteurs peuvent, à leur tour, rendre les institutions financières (commerciales ou multilatérales) un peu plus prudentes dans l'évaluation du profil de risque d'un projet.

COMMENT LES PAYS DE LA CDAA PEUVENT-ILS UTILISER AU MIEUX LES SOURCES NATIONALES ET INTERNATIONALES POUR FINANCER LES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (RE) ? COMMENT PEUVENT-ILS GÉRER LES PRINCIPAUX RISQUES DE CHACUN DE CES SECTEURS ?

Les présentateurs de l'atelier ont noté que la plupart des projets de production d'énergies renouvelables (RE) suivent le modèle de la structure de financement de projet.⁵ Cette technique de financement dépend des bénéfices prévus pendant la durée de vie du projet, qui dépendent à leur tour de la solidité financière des preneurs de projet. Les gouvernements de la CDAA doivent, donc, fournir un environnement favorable et démontrer la solvabilité des preneurs de projet pour que leurs projets d'énergies renouvelables (RE) soient bancables. Si la solvabilité des acheteurs est insuffisante, ils devront être soutenus par une garantie du trésor national, une banque multilatérale de développement ou une assurance contre les risques politiques. Les présentateurs de l'atelier ont également noté qu'il existe plusieurs banques multilatérales de développement (MDB), Institutions financières de Développement (IFD) bilatérales et assureurs de risque politique, dans les secteurs public et privé, qui peuvent fournir ce soutien.⁶

En ce qui concerne la composante dette du financement des projets, les experts de l'atelier ont souligné que, généralement, 65 à 80 % du coût d'investissement d'un projet est financé par une dette à long terme. La question est donc de savoir comment optimiser la combinaison de financements nationaux et internationaux à l'ère de la COVID-19, lorsque les institutions financières peuvent être

⁴ En Afrique du Sud, par exemple, des efforts ont été déployés en 2021 pour assurer le renouvellement des investissements dans le secteur des énergies renouvelables (RE), malgré les contraintes économiques évidentes du pays. En juin 2021, le Président de l'Afrique du Sud a annoncé la modification de l'annexe 2 de la Loi sur la Réglementation de l'Électricité afin d'augmenter le seuil d'autorisation du Régulateur national de l'énergie d'Afrique du Sud pour les projets de production intégrée de 1 MW à 100 MW (Ramaphosa, 2021).

⁵ Le financement de projet est une forme de financement sans recours. La Banque mondiale note que «le financement hors bilan» du projet n'affectera pas le crédit des actionnaires ou du maître d'ouvrage public, et transfère une partie du risque du projet aux prêteurs en échange de quoi les prêteurs obtiennent une marge plus élevée que pour les prêts normaux aux entreprises» (Banque mondiale, 2022).

⁶ Le rôle des banques multilatérales de développement en matière de rehaussement de crédit sera abordé plus en détail dans la dernière note de politique générale de cette série.

plus prudentes dans l'évaluation des profils de risque des projets d'énergies renouvelables (RE). Les présentateurs de l'atelier se sont inquiétés du fait que de nombreux accords d'achat d'électricité dans la région de la CDAA sont libellés en devises étrangères (en particulier en dollars américains), créant des risques de change qui, pendant la pandémie, ont rendu plus difficile pour les pays de la région le remboursement des dettes en devises. La structuration des accords de financement des projets d'énergies renouvelables (RE) pour obtenir un bon mélange entre les devises étrangères et la dette locale nécessite la participation supplémentaire des banques locales. La combinaison optimale de financement dépendra de la liquidité des institutions financières dans un pays donné et de leur appétit pour le risque. Cela soulève d'autres questions sur la capacité locale de financement à long terme dans les pays de la CDAA et sur la maturité du financement que les banques locales et régionales de ces pays peuvent fournir.

QUELS SONT LES MÉCANISMES DE FINANCEMENT CRÉATIFS QUE LES PAYS DE LA CDAA PEUVENT UTILISER POUR FINANCER LES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (RE) ?

Malgré les impacts indéniables de la pandémie de la COVID-19 sur la dette, la région a encore du potentiel pour attirer des financements pour des projets d'énergies renouvelables (RE). En fait, la structuration et l'optimisation des combinaisons de financement pour ces projets attribuera souvent un rôle clé aux Institutions financières de Développement (IFD). Bien que les Institutions financières de Développement (IFD) et les banques commerciales aient des mandats différents, elles ont toutes deux un rôle à jouer dans le financement d'une économie à faible émission de carbone et dans le financement de projets bancables. Outre le financement par la dette, les subventions et le rehaussement de crédit, d'autres mécanismes créatifs peuvent être utilisés.

Ces alternatives incluent les « accords d'option de vente », comme outil pour améliorer la solvabilité des acheteurs. Dans un exemple donné pendant l'atelier, un projet en Afrique de l'Ouest a garanti les paiements mensuels pour l'électricité avec une lettre de crédit. Si les non-paiements épuisaient complètement la lettre de crédit, le contrat d'achat d'électricité pouvait être résilié, ce qui impliquait un paiement de résiliation suffisant pour rembourser les dettes du projet et dédommager les investisseurs. Si ce projet connaissait des difficultés, les prêteurs dépendraient de ce paiement de résiliation pour récupérer leurs prêts. Les prêteurs voulaient que cette indemnité de résiliation soit garantie par le Trésor, qui n'était pas disposé à le faire. L'impasse qui en a résulté a été résolue par l'inclusion d'un accord d'option de vente, de sorte que, si les conditions de résiliation sont remplies, le promoteur peut proposer le projet au gouvernement, qui serait obligé de l'acheter. Il convient de noter que les aspects économiques de l'accord d'option d'achat et de vente ne sont pas nécessairement différents de ceux de l'alternative (un accord de garantie souveraine), mais le fait de le caractériser différemment a fait toute la différence en termes de perception politique du projet aux yeux du gouvernement et du Fonds monétaire international (FMI).

Une autre option de plus en plus explorée consiste à assouplir le monopole du service public dans l'intermédiation entre le producteur d'électricité, l'acheteur d'électricité et les autres clients au détail. Cela se ferait par le biais d'un accord d'achat d'électricité par une entreprise, par lequel un projet conclut un contrat de vente directe avec un preneur commercial solvable, tel qu'une entreprise manufacturière ou une mine. Néanmoins, il convient de noter que cette option n'est pas sans susciter la controverse, car elle pourrait faire disparaître un client bien rémunéré de la clientèle des compagnies publiques d'électricité. Cependant, cette option devient de plus en plus populaire aux États-Unis et en Amérique latine et elle peut offrir un moyen de relever le défi de la solvabilité publique dans la région de la CDAA.⁷

⁷ Pour une discussion sur le potentiel d'un modèle d'acheteur unique modifié pour atténuer certains des défis du secteur, voir le premier document de politique.

QUEL RÔLE LE SECTEUR PRIVÉ PEUT-IL OU DOIT-IL JOUER POUR COMBLER LE DÉFICIT DE FINANCEMENT DES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (RE) ?

La question du rôle du secteur privé dans les infrastructures a suscité la controverse lors de l'atelier, car certains – mais certainement pas tous – y ont vu l'insinuation que le secteur privé a un « devoir » dans le développement des infrastructures. Cependant, un présentateur a fait remarquer que, de manière générale, c'est le rôle du gouvernement d'identifier les projets, de s'assurer que les projets d'énergies renouvelables (RE) en phase initiale disposent des mécanismes de financement appropriés et de les amener à un point où ils atteignent la clôture financière et la mise en service.

Une façon de répondre à la question du rôle du secteur privé est de revenir à l'objectif premier du secteur privé – le profit. Ainsi, les activités de développement, telles que la construction d'infrastructures énergétiques dans les régions pauvres, n'ont pas été considérées, comme une responsabilité historique du secteur privé. Cela soulève à nouveau la question de l'identification, de la préparation et du développement de projets bancables pour attirer le financement de projets et d'autres formes de financement. Les Institutions financières de Développement (IFD) peuvent jouer un rôle en fournissant une assistance financière et technique pour l'identification et la préparation des projets afin de générer des projets bancables. Le rôle des Institutions financières de Développement (IFD) est abordé plus en détail dans la troisième note d'orientation de cette série. Avec des projets bancables, les gouvernements de la région peuvent exploiter le capital et la technologie du secteur privé, ainsi que son expertise en matière de construction, d'exploitation et de maintenance de projets. La capacité du secteur privé à mener la production d'électricité vers un avenir d'énergie propre est bien démontrée dans le monde, avec les politiques et le soutien appropriés des gouvernements, y compris des réformes réglementaires favorables.

Conclusion et recommandations politiques

L'électrification des pays de la CDAA au moyen d'une énergie propre provenant de sources renouvelables figure parmi les principales priorités de la région. Cela conduit inévitablement à la question du financement des projets. La pandémie de la COVID-19 a affecté la capacité des pays à rembourser leurs dettes et elle a rendu plus nécessaire un examen minutieux de l'accumulation de nouvelles dettes. Cette note d'orientation a cherché à explorer l'effet du paysage de la dette de la région, modifié par la pandémie, sur le financement des projets d'énergies renouvelables (RE). Cette note d'orientation contribue également à l'exploration des options dans le secteur. La discussion a permis de dégager les conclusions et recommandations suivantes :

- Bien que la COVID-19 ait affecté le paysage de la dette de la CDAA, tant en ce qui concerne la dette souveraine que celle des entreprises, il existe toujours un intérêt et un financement potentiel pour les projets bancables. Cependant, la pandémie pourrait changer la façon dont les financiers perçoivent les risques de ces projets.
- Il n'est pas certain que les impacts négatifs de la COVID-19 sur le paysage de la dette et sur le secteur des énergies renouvelables (RE) soient sous-estimés. Ainsi, si la bancabilité reste un élément clé de l'attractivité des projets, le paysage de la dette et le risque politique d'un pays sont également importants. Plus la dette d'un pays augmente, plus il est nécessaire que les projets traitent ces risques de manière adéquate.
- L'atelier a révélé la nécessité d'explorer davantage les techniques de financement créatives. Bien que l'atelier ait abordé diverses options de financement, il existe d'autres mécanismes créatifs, tels que le financement du secteur privé pour combler les lacunes en matière de financement.

- S'il convient de rechercher des mécanismes de financement créatifs, ils doivent être utilisés de manière judicieuse pour garantir l'optimisation des ressources. Il est également essentiel que les projets soient conçus de manière à promouvoir la transparence, la responsabilité et l'inclusion.

Alors que les discussions de l'atelier sur les problèmes de la dette se sont concentrées sur la manière de mieux tirer parti des investissements privés et des prises de participation, cette note d'orientation a montré que, si la question de la dette n'est pas traitée, les risques de crédit et de change pourraient faire augmenter le coût du capital, affecter les rendements à long terme et, finalement, saper les investissements privés. Les discussions de l'atelier ont soulevé des questions supplémentaires sur la manière de transcender le cadre actuel de viabilité de la dette mené par le FMI et la Banque mondiale⁸ et sur la manière dont les Institutions financières de Développement (IFD) pourraient jouer un rôle dans l'allègement de la dette, un sujet abordé dans la troisième note d'orientation.

⁸ Les politiques spécifiques pour aborder ce sujet comprennent l'incorporation des actifs publics dans la mesure de la viabilité de la dette (Centre de Politique de Développement mondial de l'Université de Boston, 2022) et le lien entre l'allègement de la dette et la relance verte et inclusive par le biais de facilités de garantie (Volz et al., 2020).

LE RÔLE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE DÉVELOPPEMENT DANS LE FINANCEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES À L'ÈRE DE LA COVID-19

PRÉPARÉ PAR LE CENTRE DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT MONDIAL DE L'UNIVERSITÉ DE BOSTON

Introduction

Il s'agit de la troisième et dernière note d'orientation d'une série en trois parties examinant le rôle des Institutions financières de Développement (IFD) dans le développement et le renforcement du secteur des énergies renouvelables dans la région de la CDAA à la suite de la pandémie de la COVID-19 et de ses impacts liés à la dette et au secteur. Cette série s'appuie sur une étude réalisée en 2020 sur la mesure dans laquelle diverses Institutions financières de Développement (IFD) finançaient les énergies renouvelables (RE) dans les pays de la CDAA, les obstacles à une transition vers une énergie propre et les stratégies pour les surmonter (Centre de Politique de Développement mondial de l'Université de Boston, 2020).

L'impact de la pandémie sur le secteur de l'énergie nécessite d'aborder le sujet de la transition énergétique de la CDAA dans le contexte actuel d'évolution rapide de la dette, du budget et du paysage sectoriel. Il est également nécessaire d'explorer le rôle des Institutions financières de Développement (IFD) dans le financement de la transition énergétique de la région dans le contexte de COVID-19. La première note d'orientation a, donc, examiné les effets de la pandémie sur le secteur énergétique de la CDAA. La seconde a exploré le casse-tête de la dette de la CDAA et son impact sur le financement de la transition énergétique de la région. Celle-ci se concentre sur le rôle des Institutions financières de Développement (IFD) dans le financement des énergies renouvelables (RE) et sur les innovations qu'elles introduisent pour opérer dans ce nouvel environnement. Les trois notes d'orientation partagent les résultats et les idées d'une série de trois séminaires privés virtuels organisés au cours du second semestre 2021. Les présentations du troisième atelier de la présente série, faites par des experts des principales Institutions financières de Développement (IFD) actives dans la région de la CDAA et d'une institution académique faisant des recherches sur cette question, ont exploré les questions suivantes :

- Quel est l'état actuel des Institutions financières de Développement (IFD) dans le secteur de l'énergie de la CDAA ? Comment se compare-t-elle à la performance pré-pandémique ?
- Quels sont les principaux problèmes liés au financement des énergies propres dans les pays de la CDAA ? Que font les Institutions financières de Développement (IFD) pour résoudre ces problèmes et augmenter les investissements dans les énergies renouvelables (RE) ?
- Au sein des Institutions financières de Développement (IFD), quelles sont les leçons apprises et les plans/suggestions pour aller de l'avant dans l'augmentation des investissements dans les énergies renouvelables ? Que doivent faire les gouvernements, le secteur privé, les autres

organisations internationales et les autres entités en dehors des Institutions financières de Développement (IFD) pour que cette mise à l'échelle soit accomplie ?

QUELEST L'ÉTAT ACTUEL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE DÉVELOPPEMENT DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE POUR LACDAA ? COMMENT CELA COMPARE- À LEURS PERFORMANCES AVANT LA PANDÉMIE?

La transition vers les énergies renouvelables a pris de l'ampleur dans la CDAA. Sur la base du scénario d'énergies renouvelables de 2017 du Pool énergétique d'Afrique australe (SAPP), les pays de la CDAA pourraient atteindre une part de 53% d'énergies renouvelables dans le mix de production régional d'ici 2040. Il a été estimé que pour atteindre cet objectif ambitieux, les pays de la CDAA devraient ajouter 60,7 gigawatts (GW) de capacité installée d'énergies renouvelables (RE), soit 2,8 GW par an jusqu'en 2040 (Muñoz et al. 2020). La réalisation de ces objectifs ambitieux nécessitera de donner la priorité aux projets d'énergies renouvelables (RE) et la mobilisation importante de ressources pour les financer. Les pays de la CDAA ont accru leur recours à l'endettement pour mobiliser les ressources nécessaires à la reprise et à la résilience en cas de crise. Le développement et l'intensification du secteur des énergies renouvelables (RE) dans les pays de la CDAA nécessitent également la mobilisation de ressources et le développement de nouvelles industries capables d'absorber la main-d'œuvre des industries de combustibles fossiles en transition et de faire face aux implications macroéconomiques et de subsistance plus large de la transition vers les énergies propres.

La pandémie a aggravé un paysage de la dette déjà difficile. Alors que l'on espère que les pays atteindront l'objectif de 53 % de capacité d'énergie renouvelable d'ici 2040, la pandémie a eu un impact dévastateur sur la région CDAA et son secteur énergétique. L'effet de la pandémie sur le secteur de l'énergie a été mis en évidence dans la première note d'orientation et l'impact sur la dette a été abordé dans la deuxième note d'orientation de ce rapport. Les pays de la CDAA ont connu une érosion de leur marge de manœuvre budgétaire et une diminution de leurs sources de revenus et se sont lourdement endettés. En 2020, la croissance économique de la région sous-saharienne s'est améliorée après avoir été initialement touchée par la pandémie, mais elle est restée en deçà des projections - le PIB devait passer de -1,7 % en 2020 à 3,7 % en 2021, contre une augmentation moyenne de 6,4 % dans les marchés émergents et les pays en développement au cours de la même année (FMI, 2021).

L'amenuisement des espaces budgétaires gouvernementaux dans lesquels se trouvent les pays de la CDAA, l'alourdissement du fardeau de la dette et la diminution des sources de revenus placent les Institutions financières de Développement (IFD) au centre de la mobilisation des ressources financières pour soutenir les efforts nationaux de redressement et de réalisation des objectifs énergétiques de la région. Ces dernières années, des mesures ont été prises en Afrique sous-saharienne pour revitaliser, remanier, recapitaliser et restructurer les Institutions financières de Développement (IFD) nationales, notamment la restructuration de la TIB [Tanzania Investment Bank] Development Bank et de la Lesotho National Development Corporation, ainsi que la recapitalisation de l'Infrastructure Development Bank of Zimbabwe. Ces Institutions financières de Développement (IFD) nationales peuvent également jouer un rôle plus important dans l'augmentation des investissements dans le secteur des énergies renouvelables (RE), si elles font l'objet d'une réforme suffisante pour leur permettre de jouer un rôle d'intermédiaire avec les Institutions financières de Développement (IFD) internationales et les banques multilatérales de développement (MDB) dans la mobilisation des ressources pour financer les projets d'énergies renouvelables.

Les Institutions financières de Développement (IFD) locales de la région ont également été touchées par la COVID-19, ce qui peut affecter leur capacité à étendre le financement des projets, y compris

les projets d'énergies renouvelables (RE). Des investissements substantiels seront nécessaires pour répondre aux besoins énergétiques croissants de la région.

Le rôle principal et conventionnel des Institutions financières de Développement (IFD) opérant dans la région est de lever des ressources. Un mécanisme crucial est le protocole de la CDAA sur le financement et l'investissement, qui établit un réseau d'Institutions financières de Développement (IFD) pour mettre en commun les ressources de la région et de l'extérieur afin de financer des projets de développement (CDAA, 2006). Historiquement, les banques multilatérales de développement (MDB) et les Institutions financières de Développement (IFD) ont fourni des prêts directs et des co-financements pour des projets individuels ; elles s'impliquent également de plus en plus dans la réduction des risques des projets (y compris la préparation des projets) et le rehaussement de crédit.

QUELS SONT LES PROBLÈMES LIÉS AU FINANCEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LES PAYS DE LA CDAA ? QUE FONT LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE DÉVELOPPEMENT (IFD) POUR RÉSOUDRE CES PROBLÈMES ET AUGMENTER LES INVESTISSEMENTS DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ?

Le financement de l'énergie propre dans les pays de la CDAA a soulevé diverses préoccupations concernant le paysage financier et fiscal et l'environnement favorable (y compris les environnements juridiques et réglementaires).

Tout d'abord, la prédominance de marchés de capitaux sous-développés et de faibles taux d'épargne. L'état des marchés de capitaux de la région empêche les Institutions financières de Développement (IFD) de lever des ressources sur les marchés nationaux. Cependant, les marchés de capitaux plus développés de la région (par exemple, l'Afrique du Sud et, dans une moindre mesure, le Zimbabwe et l'île Maurice) peuvent permettre aux Institutions financières de Développement (IFD) de mobiliser des ressources, par exemple, en émettant des obligations vertes. Toutefois, celles-ci peuvent nécessiter le soutien du gouvernement, sous forme de garanties, afin de réduire le coût des emprunts et de promouvoir la négociabilité des instruments, si la marge de manœuvre budgétaire le permet. En 2019, la Nouvelle banque de développement (NDB) a lancé un programme d'obligations en Rand sud-africain (ZAR) d'une taille maximale de 10 milliards de ZAR (environ 620 millions de dollars) et d'une validité illimitée (NDB, 2019). Bien que le programme ait été inscrit à la Bourse de Johannesburg, il n'a jusqu'à présent levé aucun financement, en raison d'une tarification défavorable. La mobilisation de ressources sur les marchés de capitaux, que les Institutions financières de Développement (IFD), comme la Nouvelle banque de développement (NDB) explorent, répond également à la préoccupation du financement de projets en devises étrangères qui comporte un risque de change. Néanmoins, la faiblesse des marchés de capitaux entrave le financement en monnaie locale, comme le montre le coût élevé de la mobilisation des financements locaux, même sur le marché sud-africain. Le financement en monnaie locale peut également être plus durable pour le financement de projets à petite échelle. À cet égard, le recours aux investisseurs institutionnels locaux - tels que les fonds de pension, les fonds souverains et les compagnies d'assurance - offre la possibilité de catalyser davantage d'investissements privés. Les fonds de pension peuvent jouer un rôle important à cet égard, car ils constituent déjà une source principale de financement à long terme dans la région.

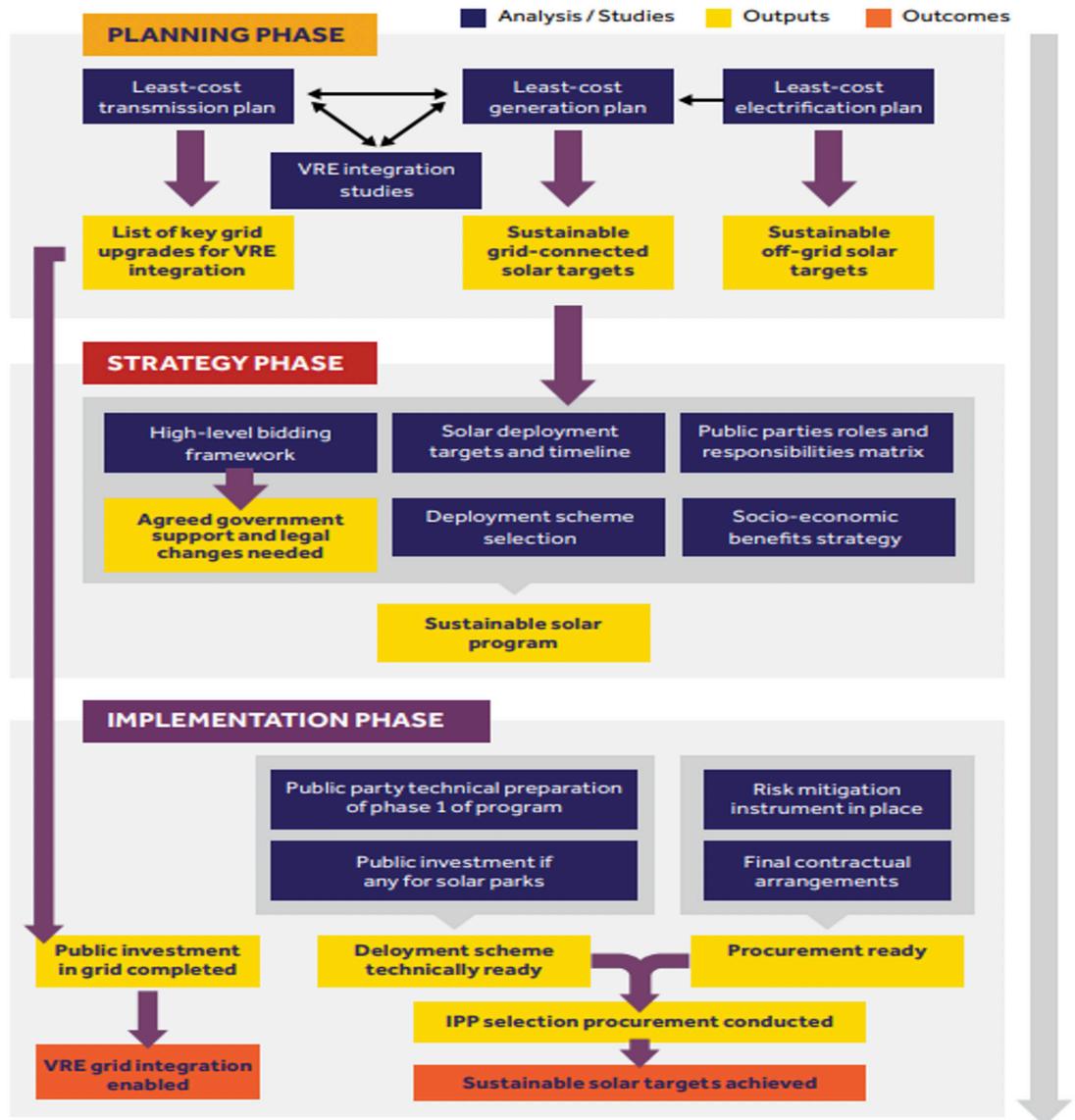
Un autre défi majeur dans le financement des projets d'énergies renouvelables (RE) est l'environnement favorable, y compris les cadres juridiques et réglementaires, qui peuvent ne pas être assez favorables pour permettre une participation suffisante du secteur privé. De nombreux pays africains, y compris ceux de la région CDAA, souffrent d'un environnement peu propice, de l'absence de marchés publics ouverts et concurrentiels pour les projets et d'un manque d'accès à une couverture d'atténuation

des risques, en particulier pour les risques liés aux acheteurs. Ces préoccupations sont liées aux défis techniques permanents de l'intégration des énergies renouvelables (RE) dans le réseau électrique. L'ensemble de ces défis entrave l'identification et le développement d'une série de projets bancables. La Banque mondiale et d'autres Institutions financières de Développement (IFD) ont réagi en lançant l'Initiative d'Atténuation des Risques liés aux Énergies renouvelables durables (SRMI), qui propose une approche de soutien globale et intégrée afin que les gouvernements puissent exploiter les ressources des énergies renouvelables en débloquant les investissements du secteur privé et en optimisant l'atténuation des risques pour attirer les financements privés et maximiser les avantages socio-économiques des projets d'énergies renouvelables (RE) (Banque mondiale, 2019b). La figure 5 ci-dessous met en évidence le processus appliqué dans le cadre de l'Initiative d'Atténuation des Risques liés aux Énergies renouvelables durables (SRMI). Ce soutien intégré comprend une assistance technique en amont et en aval et la mise à disposition d'un financement climatique pour les investissements publics critiques et la couverture de l'atténuation des risques. Le mécanisme de l'Initiative d'Atténuation des Risques liés aux Énergies renouvelables durables (SRMI) (Phase 1), financé par le Fonds vert pour le Climat, cible (entre autres) trois pays de la CDAA (Botswana, République démocratique du Congo (RDC) et Namibie). En République démocratique du Congo (RDC), par exemple, l'approche de l'Initiative d'Atténuation des Risques liés aux Énergies renouvelables durables (SRMI) est utilisée pour développer un projet de partenariat public-privé de mini-réseau solaire/batterie à grande échelle de 100 mégawatts (MW) et 140 mégawatts par heure (MWh) de stockage pour connecter environ 1,5 million de personnes. Le projet cherche à mobiliser des ressources, à améliorer l'infrastructure et la résilience du réseau, à fournir une assistance technique complète et à faire usage d'une atténuation des risques adaptée au risque de la demande sur les années antérieures du projet par le biais d'un fonds remboursable (Fonds vert pour le Climat, 2021).

Selon la proposition de financement, le champ d'application du projet de l'Initiative d'Atténuation des Risques liés aux Énergies renouvelables durables (SRMI) au Botswana comprend (a) un parc avec des infrastructures partagées pour 200 mégawatts (MW) d'énergie solaire concentrée (CSP) et 100 mégawatts (MW) d'éolien, une intégration variable des énergies renouvelables (RES), des mises à niveau du réseau, y compris 50 mégawatts par heure (MWh) de stockage et l'électrification d'une population estimée à 600 000 personnes et (b) un instrument d'atténuation des risques couvrant la liquidité/résilience pour les investisseurs privés sélectionnés de manière compétitive pour les projets d'énergie solaire concentrée (CSP) et/ou éoliens (Banque mondiale, 2019b). Le mécanisme de l'Initiative d'Atténuation des Risques liés aux Énergies renouvelables durables (SRMI) est utilisé en Namibie pour fournir de l'électricité à environ 1 million de personnes. Le projet prévoit le développement d'une infrastructure partagée en parc pour 200 mégawatts (MW) d'énergie solaire concentrée (CSP) et 200 énergie solaire concentrée (MW) d'éolien, ainsi que des mesures d'intégration de ces sources d'électricité variables, notamment une capacité de stockage d'énergie. Les mécanismes de l'Initiative d'Atténuation des Risques liés aux Énergies renouvelables durables (SRMI) du Botswana et de la Namibie soulignent spécifiquement la fourniture d'instruments d'atténuation des risques pour couvrir la liquidité et la résilience pour les investisseurs privés (Banque mondiale, 2019b).

Le dernier défi majeur est que les projets ne parviennent pas à attirer les investissements parce qu'ils sont mal structurés et conditionnés pour être bancables. Les Institutions financières de Développement (IFD) peuvent fournir une assistance technique et un renforcement des capacités pour la préparation, l'évaluation et la structuration de projets d'énergies renouvelables (RE) de haute qualité et peuvent contribuer à atténuer leurs risques réels et perçus. Ces mesures, à leur tour, peuvent catalyser les investissements du secteur privé. Les Institutions financières de Développement (IFD) peuvent et doivent également jouer un rôle consultatif dans l'élaboration des stratégies et des politiques nationales.

Figure 5 : Mécanisme de l'Initiative d'Atténuation des Risques liés aux Énergies renouvelables durables



Source : Banque mondiale, 2019a.

Conclusion et recommandations

L'accès à une électricité propre, fiable, abordable et disponible dans les pays de la CDAA est essentiel pour la croissance et le développement socio-économique de la région. Cela nécessite la mise en commun des ressources techniques et financières afin de combler les énormes lacunes en matière d'investissement. Cependant, il s'agit aussi de l'opportunité d'explorer des approches innovatives pour financer et atténuer le risque des projets et améliorer leur contribution globale au développement économique -ce qui est la spécialisation des Institutions financières de Développement (IFD). Cette note d'orientation politique formule donc plusieurs recommandations sur le rôle des Institutions

financières de Développement (IFD) internationales et nationales dans la mobilisation de fonds pour le secteur des énergies renouvelables dans les pays de la CDAA :

- Le secteur de l'énergie renouvelable (ER) dans les pays de la CDAA est confronté à d'importants déficits de financement que les Institutions financières de Développement (IFD) doivent combler, ce qui peut se faire par des investissements directs et par le développement d'instruments visant à réduire le risque des projets, tels que des garanties pour les projets d'énergie renouvelable, afin de faire face aux risques de crédit, de change, etc.
- Pour combler le déficit de financement dans le secteur des énergies renouvelables (RE), les Institutions financières de Développement (IFD) sont bien placées pour mobiliser et catalyser les ressources privées ; par exemple, en soutenant les mécanismes visant à améliorer l'environnement propice à un meilleur effet de levier sur les investissements privés.
- Un soutien au pré-investissement est nécessaire pour identifier, préparer et développer des projets bancables. Les Institutions financières de Développement (IFD) devraient jouer un rôle de premier plan en fournissant un soutien technique et en renforçant les capacités (en matière de développement d'analyses de rentabilité, d'identification, de préparation et de passation de marchés) afin d'accroître le nombre de projets bancables dans la région de la CDAA.
- Pour mobiliser des ressources pour les projets d'énergies renouvelables, les Institutions financières de Développement (IFD) doivent explorer les options de financement locales qui tirent parti de la capacité des partenaires institutionnels locaux, tels que les fonds de pension et les compagnies d'assurance.
- Au cours des dernières années, les Institutions financières de Développement (IFD) nationales ont subi des réformes, des restructurations et des recapitalisations pour devenir plus efficaces. Cela offre l'opportunité d'une coopération et d'une collaboration accrues, car ces Institutions financières de Développement (IFD) peuvent désormais servir d'intermédiaires aux Institutions financières de Développement (IFD) internationales et aux banques multilatérales de développement (MDB) plus importantes.
- Accroître les investissements dans les projets d'énergies renouvelables (ER) à petite échelle pour améliorer l'accès à l'énergie et la sécurité énergétique.
- Améliorer la surveillance et le suivi des projets dans la région de la CDAA. Les Institutions financières de Développement (IFD) opérant dans la région doivent développer une base de données solide des projets financés par les Institutions financières de Développement (IFD), y compris les projets d'énergies renouvelables (ER). Ceci permettra de suivre la mise en œuvre et la performance des projets. Cette base de données pourrait être gérée par le Centre de Ressources de Financement du Développement de la CDAA.

CONCLUSION

L'accès à une électricité propre, fiable, abordable et disponible dans les pays de la CDAA est essentiel pour la croissance et le développement socio-économique de la région. La pandémie de COVID-19 a eu des effets néfastes sur le secteur de l'énergie dans la région de la CDAA, avec des répercussions négatives sur le financement des énergies renouvelables (RE). Comme l'a montré la première note d'orientation, ces perturbations ont varié selon les différentes parties prenantes. Les projets d'énergie renouvelable n'ont pas pu bénéficier pleinement des initiatives politiques visant à stimuler l'engagement du secteur privé et, dans l'ensemble, le développement et la mise en œuvre des projets d'énergie renouvelable ont été ralentis. En même temps les problèmes d'endettement actuels des pays de la CDAA pourraient augmenter le coût du capital et compromettre l'investissement privé. Cependant, dans l'ensemble, ces notes de synthèse soulignent les moyens d'améliorer l'environnement politique et réglementaire de la CDAA pour encourager les Institutions financières de Développement (IFD) à s'engager davantage, afin de maintenir le développement des énergies renouvelables (RE) sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de 53 % de production d'énergie renouvelable d'ici 2040.

RÉFÉRENCES

- African Development Bank (2021). "African Economic Outlook 2021." <https://www.afdb.org/en/documents/african-economic-outlook-2021>.
- Boston University Global Development Policy Center (2020). "Expanding Renewable Energy for Access and Development: The Role of Development Finance Institutions in Southern Africa." <https://www.bu.edu/gdp/2020/11/16/expanding-renewable-energy-for-access-and-development-the-role-of-development-finance-institutions-in-southern-africa-2/>.
- Boston University Global Development Policy Center (2022). "Debt Restructuring in Africa: Building Public Assets and Addressing Bottlenecks for Low-Carbon Economic Transformation." <https://www.bu.edu/gdp/2022/03/01/debt-restructuring-in-africa-building-public-assets-and-addressing-bottlenecks-for-low-carbon-economic-transformation/>.
- Green Climate Fund (2021). "Funding Proposal: FP163: Sustainable Renewables Risk Mitigation Initiative (SRMI) Facility" (April 6). <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/funding-proposal-fp163.pdf>.
- International Monetary Fund (2021). "World Economic Outlook 2021: Recovery during a Pandemic." <https://www.imf.org/en/Publications/WEO/Issues/2021/10/12/world-economic-outlook-october-2021>.
- Moody's (2020). "Moody's Downgrades South Africa's Ratings to Ba2, Maintains Negative Outlook" (November 20). https://www.moody.com/research/Moodys-downgrades-South-Africas-ratings-to-Ba2-maintains-negative-outlook--PR_436182.
- Muñoz, Cabré M., K. Ndhlukula, T. Musasike, D. Bradlow, K. Pillay, K. P. Gallagher, Y. Chen, J. Loots and X. Ma (2020). "Expanding Renewable Energy for Access and Development: The Role of Development Finance Institutions in Southern Africa." Boston: Boston University Global Development Policy Center.
- New Development Bank (2019). "2019 ZAR Bond Programme." <https://www.ndb.int/investor-relations/borrowings/>.
- Ramaphosa, Cyril (2021). "Amendment to Schedule Two of the Electricity Regulation Act" (June 10). <https://www.gov.za/speeches/president-cyril-ramaphosa-amendment-schedule-two-electricity-regulation-act-10-jun-2021-0>.
- Southern African Development Community (2006). "Protocol on Finance and Investment," Article 3(b). https://www.CDAA.int/files/4213/5332/6872/Protocol_on_Finance__Investment2006.pdf.
- Southern African Power Pool (2021). "Southern African Power Pool 2021 Annual Report." <https://www.sapp.co.zw/sites/default/files/Full%20Report%20SAPP.pdf>
- Volz, Ulrich Shamshad Akthar, Kevin Gallagher, Stephany Griffith-Jones and Jörg Haas (2020). "Debt Relief for Green and Inclusive Recovery." <https://drgr.org/2020/11/16/report-debt-relief-for-a-green-and-inclusive-recovery/>.
- World Bank (2022). "Project Finance—Key Concepts." <https://ppp.worldbank.org/public-private-partnership/financing/project-finance-concepts>.
- World Bank (2019a). "A Sure Path to Sustainable Solar: Solar Deployment Guidelines." <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/155991570472678574-0110022019/original/ASurePathtoSustainableSolarGuidelines.pdf>.
- World Bank (2019b). "Sustainable Renewables Risk Mitigation Initiative (SRMI)." <https://www.worldbank.org/en/topic/energy/brief/srmi>.

Tableau A1 : Questions directrices de l'atelier politique

Atelier politique	Questions directrices
Atelier politique 1 L'impact de la COVID-19 sur le Secteur énergétique de la CDAA	i. La CDAA est-elle sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de 53% d'énergies renouvelables d'ici 2040 ? Quels sont les défis qui pourraient affecter la réalisation de cet objectif ?
	Quel est l'impact de la COVID-19, le cas échéant, sur la réalisation de l'objectif de 53% ?
	ii. Comment les Institutions financières de Développement (IFD) peuvent-elles accélérer le financement des énergies renouvelables pour atteindre l'objectif de 53% d'énergies renouvelables d'ici 2040 ? Comment les Institutions financières de Développement (IFD) peuvent-elles accélérer le financement des énergies renouvelables pour atteindre l'objectif de 53% d'énergies renouvelables d'ici 2040 ?
	iii. Les objectifs de financement et les politiques de financement ont-ils été révisés pour répondre aux défis posés par la pandémie ?
	iv. Dans quelle mesure la pandémie de la COVID-19 a-t-elle eu un impact sur les titulaires de licences de compagnies publiques d'électricité et les consommateurs ?
	v. Quelles mesures les institutions de régulation ont-elles mises en place pour atténuer cet impact ?
Atelier politique 2 Le problème de la dette de la CDAA et son impact sur le financement de la transition vers les énergies renouvelables dans la région : Défis et opportunités	vi. Quels instruments innovants les régulateurs peuvent-ils fournir au secteur de l'électricité pour atteindre l'objectif de 53 % d'énergies renouvelables d'ici 2040 ?
	i. Dans quelle mesure les contraintes actuelles de la dette/les lacunes de financement causées par la pandémie de la COVID-19 affectent-elles le financement des projets du secteur des énergies renouvelables (RE) ?
	ii. Comment les pays de la CDAA peuvent-ils faire le meilleur usage des sources nationales et internationales pour financer les projets d'énergie renouvelable (RE) ? Comment peuvent-ils gérer les principaux risques de chacune de ces sources ?
	iii. Quels sont les mécanismes de financement créatifs que les pays de la CDAA peuvent utiliser pour financer des projets d'énergie renouvelable ?
	iv. Quel rôle le secteur privé peut-il ou doit-il jouer pour combler le déficit de financement des projets d'énergie renouvelable ?
	Atelier politique 3 Le rôle des Institutions financières de Développement (IFD) dans le financement des énergies renouvelables à l'ère de la COVID-19.
ii. Quels sont les principaux problèmes liés au financement des énergies propres dans les pays de la CDAA ?	
iii. Que font les Institutions financières de Développement (IFD) pour résoudre ces problèmes et augmenter les investissements dans les énergies renouvelables (RE) ?	
iv. Au sein des Institutions financières de Développement (IFD), quelles sont les leçons apprises et les plans/suggestions pour aller de l'avant dans l'augmentation des investissements dans les énergies renouvelables ?	

Source : Élaboration des auteurs.

